

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de PORNICHE

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt-sept juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, CHUPIN, BELLIOU, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER, DUBOIS, HUCHET.

Date de convocation

21 juin 2018

A l'exception de :

Monsieur GILLET a donné pouvoir à Monsieur DONNE.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LE PAPE.
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame CARNAC a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.
Monsieur CORNETI a donné pouvoir à Monsieur TRICHET.

*Date du
Conseil Municipal*

27 JUIN 2018

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DAGUIZE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

*Nombre de
conseillers*

En exercice 33

29/ TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – ABROGATION DE LA DELIBERATION N°10.06.24 DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 JUIN 2010

Présents ---- 27

RAPPORTEUR : Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué

Votants ---- 33

EXPOSE :

Par délibération n°10.06.24 du 14 juin 2010, la Commune de Pornichet a approuvé les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).

La TLPE concerne les pré-enseignes, les enseignes et les dispositifs publicitaires. Ce sont donc les commerçants et les afficheurs qui sont redevables de la taxe.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Depuis 2014, la fiscalité professionnelle a connu plusieurs évolutions avec notamment la revalorisation des bases minimums de la cotisation foncière des entreprises et la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux.

Publié le :

Depuis 2011 inclus, cette taxe n'a jamais été effectivement collectée.

Certifié exact,
Pour le Maire,
Frédérique MARTIN

Ainsi pour régulariser cette situation et pour tenir compte de l'évolution de la fiscalité professionnelle, la Commune de Pornichet souhaite ne plus appliquer la taxe locale sur la publicité extérieure.

1^{ère} adjointe au Maire

Il est proposé au Conseil Municipal d'abroger la délibération n°10.06.24 du Conseil Municipal en date du 14 juin 2010.

DELIBERATION :

⇒Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2333-6 et suivants,

⇒ Vu la délibération n°10.06.24 du Conseil Municipal en date du 14 juin 2010,
⇒ Vu l'avis de la Commission finances en date du 20 juin 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de ne plus appliquer la taxe locale sur la publicité extérieure.
- Abroge la délibération n°10.06.24 du Conseil Municipal en date du 14 juin 2010.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,



[Signature]
1^{ère} adjointe au Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.